

### Relevé des décisions

#### **CPF-131/2025/D1265 : Ouverture des travaux et adoption du projet d'ordre du jour**

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 131<sup>e</sup> session le 2 juillet 2025 à Paris, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise MUSHIKIWABO.

En amont de l'ouverture de ses travaux, et à l'invitation de la Secrétaire générale, le Conseil permanent a observé une minute de silence en mémoire de Son Excellence Madame Ammo AZIZA BAROUD, Représentante personnelle du Président de la République du Tchad auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et de Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) entre 2008 et 2024, décédé(e)s respectivement le 19 et 22 juin 2025.

Le Conseil permanent a adopté l'ordre du jour de cette 131<sup>e</sup> session.

#### **CPF-131/2025/D1266 : Projets de rapports des 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> sessions ordinaire et extraordinaire du CPF**

Le Conseil permanent a adopté les rapports de ses 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> sessions, tenues respectivement le 18 septembre 2024 et le 24 septembre 2024.

#### **CPF-131/2025/D1267 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

Face aux multiples crises simultanées qui traversent le monde, le Conseil permanent a rappelé la nécessité pour l'OIF de s'adapter et de défendre les valeurs de solidarité et de dialogue, de respect de la diversité des peuples, des cultures et des langues qui forment son socle. Il a encouragé les États et gouvernements à accompagner les efforts d'influence de la Francophonie sur la scène internationale, avec notamment un soutien résolu aux candidatures francophones au sein des organisations internationales.

Le CPF a félicité la RDC pour sa récente élection en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2026-2027 et s'est réjoui des élections, en février et juin 2025 respectivement de l'ancien Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti, M. Mahamoud ALI YOUSSEF, à la présidence de la Commission de l'Union africaine (UA) et de l'ancien Ministre de l'Économie de la Mauritanie, Monsieur Sidi OULD TAH, comme nouveau Président de la Banque africaine de développement (BAD). Enfin, le Conseil permanent a souhaité bonne chance à l'Égypte et à la République du Congo, tous deux candidats au poste de Directeur général de l'UNESCO.

Le CPF a entendu l'exposé de la Secrétaire générale sur les situations politiques dans l'espace francophone. Cet exposé a principalement porté sur : (i) les trois (3) pays membres ayant décidé de se retirer de l'OIF à savoir le Burkina Faso, le Mali, et le Niger ; (ii) les pays en situation de transition ; (iii) et les prochains processus électoraux de plusieurs États membres.

Le Conseil permanent a pris note des actions entreprises par l'OIF au **Mali**, au **Burkina Faso**, et au **Niger** depuis qu'il a suspendu ces pays des instances de la Francophonie respectivement le 3 juin 2021, le 8 février 2022, et le 19 décembre 2023. Le Conseil a pris note de la poursuite des projets engagés par l'OIF dans ces pays et a manifesté, à plusieurs

reprises, sa volonté de dialogue avec les nouvelles autorités en place autour des modalités d'accompagnement de la transition de chaque pays. Le Conseil permanent a réaffirmé la nécessité de maintenir le contact avec ces derniers dans l'éventualité de leur retour au sein de l'Organisation et de poursuivre les projets en cours, au bénéfice des populations civiles, jusqu'à leur terme respectif, suivant des paramètres et dans le respect de la souveraineté de ces trois pays. Il a également souhaité connaître les répercussions financières de ces retraits et le solde des arriérés de contributions dû au titre des conditions fixées par l'article 10 de la Charte de la Francophonie.

Le Conseil permanent a salué le déroulement du processus de transition au **Gabon**, conduit conformément au calendrier établi. Au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, chargé de la diaspora, Son Excellence Monsieur Régis ONANGA N'DIAYE, présent à cette session, a remercié l'OIF pour sa solidarité et son appui à ce processus,

S'agissant de la **Guinée**, le CPF a invité l'OIF à poursuivre son appui à ce pays afin que le processus de transition qui est en cours aboutisse dans les meilleurs délais. Il a pris note de la mise en place par la Secrétaire générale d'un Comité ad hoc consultatif restreint sur le suivi de la situation en Guinée, en application de la résolution de sa 130<sup>e</sup> session ordinaire du 24 septembre 2024. La présidence de ce Comité est exercée par la Roumanie. Le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'Etranger, Son Excellence Dr. Morissanda KOUYATE, a également remercié l'OIF pour accompagnement politique et technique au processus de transition en Guinée.

Abordant l'action de l'OIF en faveur des récents processus électoraux, la Secrétaire générale a rappelé le déploiement de missions électorales de la Francophonie (MEF) aux Comores à l'occasion des élections législatives du 12 janvier 2025, et au Gabon, lors de l'élection présidentielle du 12 avril 2025. Deux autres MEF seront déployées en Moldavie pour les élections du 28 septembre, et aux Seychelles pour les élections présidentielle et législative, des 25 et 27 septembre 2025.

Au **Liban**, le Conseil permanent s'est réjoui de l'élection du Général Joseph AOUN à la Présidence de la République le 9 janvier 2025. De même, il a félicité le pays pour la tenue des élections locales les 4 et 24 mai derniers, après deux ans de reports. Il a reconnu et salué les efforts significatifs du gouvernement libanais pour respecter le cessez-le-feu notamment en déployant les Forces armées libanaises au sud du fleuve Litani et en engageant un dialogue avec le Hezbollah sur la question de son désarmement. Il a appelé à poursuivre les efforts nécessaires de consolidation des acquis démocratiques.

En ce qui concerne **Haïti**, le Conseil permanent a déploré l'aggravation de la crise sécuritaire et humanitaire. Il a exprimé son plein soutien au pays et réitéré la nécessité d'amplifier les efforts internationaux visant à rétablir la sécurité et garantir le bon déroulement des élections générales à la fin de l'année 2025 afin de respecter l'installation des autorités élues d'ici le 7 février 2026. Le CPF a relevé et salué les efforts déployés par l'OIF dans ce contexte, et notamment le plaidoyer de haut niveau mené par la Secrétaire générale en faveur d'Haïti. Il a salué la tenue de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité ad hoc consultatif restreint sur Haïti, le 17 mars dernier, en présence de l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale pour Haïti, Son Excellence Monsieur Domitien NDAYIZEYE, ancien Président de la République du Burundi. Il se réjouit de l'action conjointe envisagée par la Secrétaire générale et la Présidente en exercice de la Communauté caribéenne (CARICOM), Madame Mia MOTTLEY, prévue en marge de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2025 et visant à maintenir l'attention de la communauté internationale sur la situation en Haïti.

S'agissant de la situation à l'Est de la **République démocratique du Congo (RDC)**, le Conseil permanent s'est réjoui de la signature, le 27 juin 2025 à Washington, d'un Accord de paix entre la RDC et le Rwanda. Il a également salué le rôle de médiation joué par l'État du Qatar, ayant abouti à sa signature. Il note que cet accord permet de mettre fin aux souffrances des populations dans cette partie de la RDC et ouvre une perspective de stabilité dans la région. Le Conseil a salué le déploiement par l'OIF, du 2 au 12 juin dernier, à la demande des autorités congolaises, d'une mission d'information en RDC et au Rwanda ainsi que dans les pays de la région impliqués dans la gestion de la crise à l'Est de la RDC, notamment le Togo. Conduite par l'Ambassadrice et Représentante personnelle de la Présidente de la Confédération suisse au CPF, S.E. Mme Muriel BERSET KOHEN, la délégation comprenait les Représentants personnels de la Côte d'Ivoire et du Maroc au CPF, ainsi qu'un représentant du Togo, et des membres du personnels de l'OIF. Elle s'est inscrite en soutien aux initiatives internationales et régionales dans le cadre de cette crise. La Secrétaire générale a assuré le CPF que le rapport de cette mission sera mis à disposition, puis discuté lors de la 254<sup>e</sup> réunion de la Commission politique, le 9 septembre 2025.

Sur le même sujet, le Conseil a entendu l'intervention de SE Mme Muriel Berset Kohen qui a rappelé que les objectifs de la mission étaient, entre autres, une meilleure compréhension de l'instabilité chronique de cette région de la RDC et une contribution à la recherche d'une réponse concrète et rapide pour y remédier. Elle a par ailleurs salué les efforts des autorités de la RDC et du Rwanda, tout en exprimant l'espoir que la mise en œuvre des engagements pris de part et d'autre dans le cadre de l'Accord signé à Washington permette d'installer une paix durable dans la région. Enfin, elle a souligné la nécessité d'un suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par la mission et préconisé la mise en place d'un mécanisme dédié au suivi la situation dans la région.

Par ailleurs, le Conseil permanent a indiqué suivre avec attention la situation politique en **Côte d'Ivoire** et en **Guinée-Bissau**. La première est actuellement traversée par des tensions sur fond de controverses autour des critères d'éligibilité en vue de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025, tandis que la seconde vit des divergences persistantes autour du calendrier électoral. Initialement prévues pour la fin de l'année 2024, les élections législatives dans ce dernier pays ont été reportées à plusieurs reprises avant d'être fixées à nouveau au 23 novembre 2025, concomitamment avec l'élection présidentielle.

Le Conseil permanent a pris acte du rapport présenté par la Secrétaire générale sur les situations politiques et sécuritaires dans l'espace francophone, ainsi que sur son action politique et diplomatique. Il a proposé la nomination par la Secrétaire générale d'un médiateur dont le mandat serait de maintenir les contacts avec les pays ayant décidé de se retirer de la Francophonie.

**En matière économique**, la Secrétaire générale a souligné le grand succès de la mission économique et commerciale de la Francophonie qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) du 17 au 19 juin 2025 qui a rassemblé 286 entreprises et favorisé la conclusion de plusieurs accords commerciaux, dont un partenariat de 30 millions d'euros entre des entreprises belge et béninoise. Le CPF a félicité les autorités béninoises pour le bon déroulement de cette mission et encouragé l'OIF à poursuivre ses actions en faveur du développement économique et la préservation de la diversité dans l'environnement numérique. Par ailleurs, la Secrétaire générale a annoncé sa décision de proroger, jusqu'au 2 septembre 2025, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Secrétariat pour l'accueil de l'édition prochaine de cette mission en juin 2026.

Dans son intervention, la Déléguée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Mme Amélia LAKRAFI, a insisté sur l'importance du dialogue, du respect des identités et d'une coopération inclusive. Pour elle, la Francophonie, forte de près de 700

millions de locuteurs dans le monde d'ici 2050, représente un levier d'opportunités, notamment à travers des partenariats économiques durables entre ses membres.

La Déléguée générale a indiqué qu'aucun Parlement des pays ayant décidé de se retirer de l'OIF n'avait encore officiellement signifié son départ de l'APF. Concernant la situation à l'Est de la RDC, elle a indiqué que l'APF a déployé une mission de « bons offices » à Kinshasa (RDC) et Kigali (Rwanda) en mai 2025. Composée d'elle-même et de représentants de différentes instances de l'APF, cette mission a eu pour objectif de contribuer aux efforts de dialogue et de médiation entre les deux parties. La mission a recommandé la création d'une commission permanente réunissant des parlementaires congolais et rwandais, et chargée de suivre l'application de l'Accord de paix et de favoriser le dialogue.

La Secrétaire générale a annoncé sa participation à la 50<sup>e</sup> session annuelle de l'APF qui se tient à Paris les 12 et 13 juillet 2025.

### **CPF-131/2025/D1268 : Suivis du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie**

Le Conseil permanent a entendu le propos introductif de la Secrétaire générale sur les suivis du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie des 4 et 5 octobre 2024.

Au titre des suivis de la Déclaration de Villers-Cotterêts, elle a notamment mentionné la tenue de la 5<sup>e</sup> Conférence des ministres de la culture de la Francophonie (CMCF) à Québec du 22 au 24 mai 2025. Celle-ci a constitué une avancée majeure en termes de prise de conscience de l'urgence d'agir et a permis de multiplier les plaidoyers concertés et contextualisés en faveur de politiques culturelles adaptées au numérique et au service de la découvrabilité des contenus francophones.

Le Conseil permanent a ensuite entendu l'intervention de la France qui exerce la présidence du Sommet, sur les déclinaisons opérationnelles du XIX<sup>e</sup> Sommet. La France a mis en place un Comité de suivi du Sommet, notamment sur la question de la place des Francophones dans les organisations internationales, en lien avec l'enjeu de l'interprétation, de la traduction, du multilinguisme et de la diversité linguistique. À ce titre, le Collège international de Villers-Cotterêts joue un rôle central, avec une filière dédiée aux traducteurs et interprètes, ainsi qu'un programme de formation destiné aux enseignants-chercheurs et cadres exécutifs, en lien avec l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEf), le Centre d'innovation pédagogique (CIPE) et la Cité internationale de la langue française. L'objectif est de répondre aux besoins des organisations internationales et des systèmes éducatifs. Un événement aura lieu à Villers-Cotterêts le 17 septembre 2025, la France doit prochainement communiquer sur les modalités de participation à ce collège.

Ces suivis portent également sur les enjeux autour de l'intelligence artificielle, notamment abordés lors de la 5<sup>e</sup> CMCF. La France a mené de nombreux échanges avec des ingénieurs et spécialistes de données, dans le but de développer une alternative aux systèmes existants, notamment à travers la mise en place d'un outil dédié à la découvrabilité des contenus, actuellement en phase de développement. L'un des autres suivis porte sur l'enjeu de la mobilité au sein de l'espace francophone. L'AUF a œuvré au déploiement du programme pour l'employabilité et la mobilité francophone (PIMEF) qui comprend un volet volontariat géré avec *France Volontaires*. La question juridique reste à clarifier selon les contextes nationaux afin de permettre cette mobilité, dans une logique de partenariats avec les États.

La gouvernance de TV5Monde a aussi fait l'objet d'un suivi, en ce qui concerne notamment un projet d'élargissement à plusieurs pays de l'espace francophone ou le renforcement de la *chaîne jeunesse* via l'acquisition et le soutien à des contenus spécifiques. Enfin, la France a œuvré à la pérennisation de *Francotech* mais également au développement d'une cartographie des besoins en matière de formation des Francophones aux industries culturelles

et créatives. Les délégations intéressées ont été encouragées à se rapprocher de la France afin de contribuer soit financièrement soit par la mise à disposition d'expertises.

**CPF-131/2025/D1269 : Point d'information sur la 46<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)**

La Secrétaire générale a évoqué la proposition émise au premier trimestre 2025 par la République démocratique du Congo (RDC) de délocaliser la 46<sup>e</sup> session de la CMF de Kigali à Paris. Elle a réitéré la nécessité de préserver les instances et les pratiques de l'OIF. À ce titre, elle a évoqué l'exemple de la dernière édition des Jeux de la Francophonie — organisée en juillet/août 2023 en RDC en dépit des réticences de certains États — elle a insisté sur l'importance de ne pas laisser les perceptions ou la méconnaissance du continent africain compromettre les candidatures ou le bon déroulement des événements francophones. Elle a mis en garde contre le risque de rupture, qui résulterait du non-respect des pratiques et des textes régissant l'OIF, comme le Règlement unique des instances. Il est essentiel, a-t-elle souligné, de maintenir le cadre institutionnel, sauf en cas d'impossibilité avérée pour un État membre d'accueillir ou de participer à un événement de la Francophonie. À cet égard, elle a exprimé son souhait de voir la délégation de la RDC participer à la CMF de Kigali, en assurant que l'OIF serait très heureuse de l'y accueillir.

La République Démocratique du Congo a exprimé son optimisme à l'égard de la signature de l'accord de paix récemment conclu avec la République du Rwanda, y voyant une ouverture vers une nouvelle ère de stabilité dans la région. Elle souligne, toutefois, que cette paix demeure encore fragile. Tout en réaffirmant sa confiance dans le processus engagé, la RDC a insisté sur la nécessité de veiller à sa mise en œuvre effective sur le terrain. À ce titre, elle a indiqué que sa participation à la 46<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, prévue à Kigali, reste conditionnée au respect des engagements pris dans le cadre de cet accord de paix.

Le Conseil permanent a pris note du bon avancement des préparatifs de la 46<sup>e</sup> session de la CMF. Se déroulant du 20 au 21 novembre 2025 au Centre des conférences de Kigali, cette session a pour thème « *Trente (30) ans après la Conférence de Beijing : la contribution des femmes dans l'espace francophone* ». Le Rwanda a informé le Conseil permanent que la collaboration avec l'OIF dans le cadre des préparatifs de cette session se déroule bien. Il a ainsi annoncé au Conseil l'envoi par l'OIF d'une mission préparatoire au Rwanda du 15 au 19 juillet 2025. Concernant les aspects protocolaires et logistiques, le Rwanda a indiqué qu'un guide protocolaire serait prochainement transmis via la Plateforme des instances et qu'une Plateforme contenant toutes les informations relatives à l'événement serait bientôt ouverte. Le pays-hôte de la CMF a également indiqué que les délégations se verraient délivrer un visa gratuit de 30 jours à leur arrivée sur le territoire rwandais. Enfin, il a rappelé le Règlement unique des instances qui accorde à la présidence en exercice de la CMF le soin de transmettre les invitations aux différentes délégations. Il a ainsi demandé à la France de bien vouloir procéder à l'envoi de ces invitations dans les meilleurs délais afin de permettre aux délégations de planifier leurs déplacements. La France a confirmé que cet envoi était imminent.

Le Conseil permanent a salué le choix du thème de cette 46<sup>e</sup> session de la CMF et souhaité que ses livrables puissent contribuer de manière effective à l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement des femmes dans l'espace francophone.

Il a proposé la mise en place d'une facilitation afin que la RDC lève officiellement sa demande de délocalisation et puisse prendre part aux travaux de la CMF à Kigali.

Par ailleurs, la Secrétaire générale a informé le CPF qu'elle a signé avec Son Excellence Monsieur Sokhonn PRAK, Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères du Royaume du Cambodge, le 11 juin 2025 au siège de l'OIF, la Convention de partenariat entre

l'OIF et le Royaume du Cambodge en vue de l'organisation du 20<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Celui-ci se déroulera dans la ville de Siem Reap au dernier trimestre de 2026. La 46<sup>e</sup> session de la CMF doit en avaliser les dates et le thème. La Secrétaire générale a remercié le Cambodge pour la qualité des échanges, ainsi que pour la préparation rigoureuse et l'anticipation dont il fait preuve.

#### **CPF-131/2025/D1270 : Information sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, par la présidence**

À la suite de la présentation faite par la présidence ivoirienne du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statut, le Conseil permanent a pris acte des recommandations issues de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité tenue le 28 mai. Il a demandé l'ouverture d'une réflexion sur les seuils exigibles dans l'application des critères relatifs à la langue française pour le changement de statut d'un Etat ou gouvernement, ainsi que sur le bien-fondé de candidatures en qualité d'Observateurs de gouvernements issus d'Etats déjà membres de la Francophonie dans le cadre d'une réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie (GROG) qui pourrait avoir lieu à la rentrée 2025.

Dans le prolongement de l'avis positif exprimé par le Comité lors de sa réunion et conformément au Règlement unique des instances, le Conseil permanent a approuvé la désignation de la Côte d'Ivoire et l'Arménie à la Présidence et la Vice-Présidence du Comité pour la période 2025-2026.

#### **CPF-131/2025/D1271 : Questions de coopération, administratives et financières**

La Secrétaire générale a informé le Conseil de la parution, en mars 2026, de la 5<sup>e</sup> édition du *Rapport sur la langue française dans le monde*, publié par les éditions Gallimard. Cette édition contient des données rigoureuses et actualisées sur l'usage du français dans le monde et le nombre de ses locuteurs. Par ailleurs, rappelant que « le mécanisme de suivi de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie » prévoit que, chaque année, des pays se portent volontaires pour élaborer un rapport sur la place du français en leur sein, elle a remercié l'Angola, la Bulgarie et Maurice pour leur participation en 2025, ainsi que pour le travail mené conjointement avec l'Observatoire de la langue française en vue de la présentation du rapport à la 46<sup>e</sup> session de la CMF à Kigali. Dans le cadre de la poursuite de l'examen des demandes de modification de statut de la Serbie et du Kosovo, la 45<sup>e</sup> session de la CMF avait recommandé leur soumission au mécanisme de suivi de ladite Déclaration. Cet exercice a été reporté à 2026 dans ces deux pays, en raison de l'absence d'interlocuteurs techniques.

Par ailleurs, la Secrétaire générale a informé le Conseil permanent de la disponibilité du *Rapport sur l'usage de la langue française et la promotion de la Francophonie aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*. Celui-ci appelle à la mobilisation afin de pérenniser le niveau d'usage et de visibilité du français et de la Francophonie atteint lors des JOP de Paris 2024. Le *Guide de bonnes pratiques : Promouvoir la langue française et la Francophonie au sein des Jeux olympiques et paralympiques*, élaboré par l'OIF avec la participation du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, a été finalisé et devrait être partagé avec les différents comités olympiques et paralympiques. Dans la perspective des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ), prévus pour la première fois sur le continent africain, à Dakar, en octobre 2026, l'OIF envisage une collaboration avec le Comité d'organisation des JOJ (COJOJ). Enfin, la Secrétaire générale a remercié les 24 États et gouvernements qui ont confirmé leur participation aux 10<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie, qui se tiendront à Erevan en juillet 2027, ainsi que ceux ayant déjà procédé au règlement de leurs frais d'inscription. Elle a conclu son propos en encourageant les Etats et gouvernements à soutenir les 20 projets de l'OIF.

Pour sa part, l'Administratrice de l'OIF, Mme Caroline ST-HILAIRE, a souligné une amélioration substantielle de la performance de l'Organisation, sous l'impulsion de la Secrétaire générale. Avec un taux d'exécution de la programmation de 97 %, l'année 2024 se distingue par des impacts significatifs : 5 800 agents publics formés au français professionnel, 1 000 ressources pédagogiques créées, 748 œuvres diffusées, 250 jeunes traducteurs et éditeurs soutenus, 18 000 enseignants formés (dont 2 000 certifiés et 200 d'entre eux ayant intégré l'IA générative pour un gain de 30 % de temps et plus de 25 % d'interaction en classe. Le Fonds « *La Francophonie avec Elles* » a généré un impact social fort auprès de 10 000 femmes (+ 58 % de revenus, 32 % de création d'activité, 87 % de pouvoir décisionnel), tandis que 1 000 jeunes ont été formés au tourisme durable et deux initiatives phares lancées.

Par ailleurs, l'Administratrice a informé le Conseil permanent de graves tensions au sein de la Conférence des OING de la Francophonie (COING). Le Comité de suivi de la COING est en effet paralysé par une rupture totale de la collaboration entre ses membres et la Présidente, malgré de multiples médiations et initiatives menées par l'OIF en vue d'apaiser la situation.

Le Conseil permanent a félicité l'OIF pour le travail accompli en matière d'exécution de sa programmation en 2024. Il s'est réjoui des indicateurs positifs relatifs à la gestion présentés par l'Administratrice et a renouvelé son soutien à la finalisation de la transformation, notamment la modernisation de la gestion des ressources humaines et l'encadrement du Fonds de réserve au service de la programmation.

Le Conseil permanent a pris bonne note des préoccupations exprimées par certains Etats et gouvernements concernant le mandat du juge burkinabé, membre du tribunal administratif de l'OIF et a acté la fin de ce mandat à l'issue de celui-ci (2026). Dès l'effectivité des retraits décidés par le Burkina Faso, le Mali, et le Niger, aucun juge issu de ces pays ne pourra plus être nommé au tribunal administratif de l'OIF.

Pour sa part, le Recteur de l'**Agence universitaire de la Francophonie (AUF)** a fait un point d'information sur les candidatures reçues dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration (CA) de l'AUF à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Agence qui se tient en novembre 2025 à Dakar (Sénégal) et sur la liste des 11 représentants des Etats et gouvernements membres désignés pour siéger audit CA à savoir le Canada, la Côte d'Ivoire, la France, le Maroc, le Québec, la Roumanie, le Congo, la RDC, la Suisse, la Tunisie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a rassuré le CPF que les trois (3) Etats et gouvernements qui ne sont pas retenus – Bénin, Cameroun, Haïti- disposeraient de possibilités pour intégrer des organes rattachés au Conseil d'administration.

### **CPF-131/2025/D1272 : Rapport du président du Comité d'audit de l'OIF**

Conformément à l'article 12.1 du Règlement financier de l'OIF, le Président du Comité d'audit de l'OIF a présenté les grandes lignes de son rapport 2024.

Ce rapport relève des avancées notables en matière d'efficacité et de transparence au sein de l'OIF. Les membres du Comité ont constaté des progrès dans la mise en œuvre effective des mesures correctrices préconisées antérieurement. Ils ont salué le caractère constructif des échanges qu'ils ont eus avec les parties prenantes, dans un esprit de transparence et de reddition des comptes.

Le Comité a noté que l'année 2024 a été marquée par les efforts de l'OIF en matière de planification stratégique de ses effectifs et pour l'amélioration des mécanismes de passation des marchés permettant ainsi d'assurer une gestion plus efficace des protocoles d'accord de subventions (PAS).

Pour 2025, le Comité assure qu'il reste particulièrement attentif à l'évolution du cadre de redevabilité. Il a pris bonne note de ce que l'OIF a notamment prévu de renforcer le contrôle

interne et les mesures de la lutte contre les pratiques frauduleuses, une mise à jour de la Charte du Comité d'audit est également prévue. L'animation effective du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques inhérents aux activités et processus de l'Organisation notamment la gestion des risques organisationnels, géopolitiques ou liés à l'intelligence artificielle, ainsi que la vérification de l'existence de dispositifs adaptés d'anticipation, d'atténuation et de priorisation de ces risques restent une préoccupation pour le Comité d'audit.

Dans ce sillage, le Comité a préconisé une mise à jour de la politique de prévention et de lutte contre la fraude. Il a indiqué avoir veillé à ce que la DAIE dispose des ressources nécessaires à l'exécution de ses missions et à poursuivre cette vigilance.

Enfin, le Président du Comité d'audit a salué le travail accompli par l'OIF en 2024. À quelques mois de la fin de son mandat, prévue en octobre 2025, il a remercié la DAIE, le Comité d'audit et les équipes de l'OIF pour leur engagement et exprimé le souhait que les deux sièges vacants du Comité d'audit soient pourvus en 2025. Enfin, il a adressé ses vifs remerciements à la Secrétaire générale et à l'Administratrice de l'OIF pour leur appui constant aux activités de l'audit interne.

### **CPF-131/2025/D1273 : Communication des acteurs de la Charte sur leurs activités en matière de coopération au Burkina Faso, Mali et Niger**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'AUF, de TV5Monde, de l'Université Senghor et de l'AIMF, de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) et de la COING.

Le Recteur de l'**AUF**, le Professeur Slim KHALBOUS, a dressé un état alarmant de la situation financière de l'institution. Celle-ci, dit-il, est confrontée à un déséquilibre budgétaire majeur : plus de 50 % de son budget global a été amputé à la suite de réductions simultanées des contributions de plusieurs États membres. Cette réduction budgétaire, aux effets attendus dès 2025, menace la gouvernance et la pérennité de l'AUF. Celle-ci a ainsi dû suspendre certaines activités, envisager la fermeture de sites ou encore préparer un plan de licenciement d'ampleur. Alors même que 75 % de son budget étaient alloués aux projets, le risque de cessation d'activités devient tangible. Le Recteur a donc lancé un appel solennel au soutien à l'endroit des États et gouvernements.

Présente dans 60 pays, l'AUF, a-t-il rappelé, poursuit néanmoins ses actions au Burkina Faso, au Mali et au Niger, où elle reste perçue comme un acteur stratégique, avec 50 universités membres, 3 campus numériques, 3 centres d'employabilité francophone, 6 000 jeunes bénéficiaires et 1 300 enseignants-chercheurs accompagnés.

La Directrice de la distribution, du marketing et de la commercialisation de **TV5Monde**, Mme Denise ÉPOTE, a indiqué que la chaîne la chaîne s'était vu retirer ses droits de diffusion au Burkina Faso et au Mali, et ne disposait plus de correspondants dans ces deux pays. Cependant, TV5 est toujours autorisée à diffuser au Niger.

Mme ÉPOTÉ a ensuite présenté le plan stratégique 2023-2026 de la chaîne, indiquant qu'il reposait sur la modernisation des outils, l'élargissement des publics, la transition numérique et le renforcement de l'impact éditorial. Des innovations, telles qu'un journal pour adolescents, un magazine international, ou encore un projet impliquant l'intelligence artificielle francophone, ont été lancées.

Le Recteur de l'**Université Senghor**, le Professeur Thierry VERDEL, a fait état de la coopération de son institution avec les pays ayant décidé de se retirer de la Francophonie. Ce sont ainsi 571 diplômés formés au Burkina Faso, 173 au Mali et 131 au Niger. Il a exprimé le



soutien de l'Université Senghor à l'AUF et proposé de mettre à la disposition de celle-ci ses locaux en Égypte pour le déroulement de ses activités.

Enfin, selon son Délégué général, M. Frédéric VALLIER, l'**AIMF** a poursuivi ses projets au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Il a également indiqué que l'AIMF a maintenu ses actions de terrain (assainissement, énergie durable, finance climat) en s'appuyant sur un réseau élargi de partenaires, dont l'OIF, l'Université Senghor et l'AUF. Elle a récemment conduit des projets au Cameroun, à Djibouti, à Madagascar et au Canada, et rappelé ses partenariats avec la Fondation Gates et la coopération allemande.

La Secrétaire générale de la CONFEJES, Mme Louissette THOBI, a remercié les États et gouvernements pour sa récente réélection à la tête de la CONFEJES intervenue lors de la 40<sup>e</sup> Conférence ministérielle tenue du 13 au 16 mai 2025 à Rabat (Maroc). Elle a ensuite remercié le Royaume du Maroc pour l'accueil de ladite conférence qui a réuni 42 pays et comptait la présence de 15 ministres.

Cette conférence visait à évaluer l'état d'avancement des programmes en cours et à définir les grandes orientations stratégiques de l'action francophone en matière de jeunesse et de sport, tout en consolidant la coopération entre les membres de la CONFEJES. Elle a également permis de valider le cadre stratégique 2026-2030 de la CONFEJES.

Concluant son propos, Mme Louissette THOBI a félicité le Maroc pour son élection à la présidence de la CONFEJES pour une durée de deux ans.

Le Secrétaire général de la CONFEMEN, M. Abdel Rahamane BABA-MOUSSA, a informé le CPF que l'année 2025 était particulièrement riche en activités à fort impact, et marquée notamment par la tenue de la réunion de son Bureau à Québec. Cette rencontre a permis aux ministres de l'Éducation de débattre de thématiques stratégiques telles que la formation professionnelle, l'intelligence artificielle et la valorisation de la profession enseignante. En outre, l'année 2025 a été désignée comme celle de la collecte de données dans le cadre du second programme de la CONFEMEN, avec une extension de l'évaluation aux langues anglaise et portugaise. Dans un esprit de solidarité, la CONFEMEN a renforcé son soutien aux populations du Sahel et rappelé que le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Le Conseil permanent a pris acte des différents points d'information fournis par les acteurs de la Charte quant à l'état de leur coopération dans les pays ayant décidé de se retirer de la Francophonie. Il a souligné l'importance de maintenir une présence et une coopération francophones dans ces pays.

Le CPF a également exprimé tout son soutien à l'AUF par rapport à la situation qu'elle traverse.

Abordant le sujet de la COING, la Secrétaire générale a rappelé son attachement à l'importance pour la Francophonie de travailler avec et pour la société civile qui compte parmi les cibles prioritaires de ses projets.

Mme Diane NDEUNA, présidente de la COING, a déploré la crise institutionnelle qui l'oppose au Comité de suivi de la COING. Après avoir rappelé les objectifs de son mandat débuté en septembre 2024, elle a exposé les réformes et actions de modernisation qu'elle a entreprises.

À sa suite, Mme Madame Suzanne BELLNOUN, Vice-présidente de la *Commission A* de la COING et représentante désignée par le Comité de suivi de la COING pour s'exprimer, à titre exceptionnel, et sur autorisation de la Secrétaire générale, lors de cette session du CPF, a relaté une partie des faits reprochés à la présidente et à l'origine de la crise et du blocage du fonctionnement de la COING. Elle a souligné que les reproches à l'encontre de la présidente de la COING portent sur des initiatives unilatérales de celle-ci, contraires aux textes et à la déontologie régissant la COING. Au regard de la rupture de confiance induite par ces

pratiques, et au nom des 12 parmi les 13 membres du Comité de suivi, elle a demandé l'intervention de la Secrétaire générale pour aider à résoudre cette crise.

Prenant acte du caractère inconciliable des positions des deux parties malgré les médiations effectuées depuis plusieurs mois par l'OIF et du blocage institutionnel induisant, de fait, un empêchement de la continuité de l'exercice de la présidence, le Conseil permanent, conformément à l'article 16 du Titre VI des *Directives régissant les relations de la Francophonie avec les OING et les ONG*, a décidé de confier l'intérim de la présidence au Vice-Président de la COING et a recommandé à la Secrétaire de convoquer une Assemblée plénière extraordinaire de la COING. Il s'agit de permettre à l'ensemble des membres de la COING de se prononcer sur la situation, et procéder à une nouvelle élection de la présidence. À cet égard, la Secrétaire générale a décidé que cette Assemblée plénière puisse se tenir dès le début du mois de septembre 2025.

Au terme des échanges, le Conseil permanent a **entériné** les recommandations issues de :

- la 129<sup>e</sup> réunion de la Commission économique ;
- la 11<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF ;
- la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statut ;
- des 85<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> réunions de la Commission administrative et financière ;
- des 182<sup>e</sup> et 183<sup>e</sup> réunions de la Commission de coopération et de programmation.

De même, le Conseil permanent a **adopté** :

- la résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation du résultat comptable 2024 ;
- la résolution portant sur le budget rectificatif au titre de l'année 2025 ;
- le règlement financier actualisé ;
- les nouveaux barèmes de traitements du personnel de l'OIF.

Le CPF a **approuvé** :

- l'inscription de la transparence comme point statutaire annuel des travaux de la Commission administrative et financière, telle que recommandée par la 11<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF ;
- la liste des 11 représentants des États et gouvernements suivants siégeant au Conseil d'administration de l'AUF : Canada, Côte d'Ivoire, France, Maroc, Québec, Roumanie, Congo, RDC, Suisse, Tunisie, Fédération Wallonie Bruxelles ;
- la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire de la COING au début du mois de septembre.

Enfin, il a **validé et transmis**, pour adoption, à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), le document portant révision des :

- Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG).

Le Conseil permanent transmet également à la CMF tous les documents relevant de la compétence de celle-ci.

**CPF-131/2025/D1274 : Communications des États et gouvernements observateurs**

Le Conseil permanent a entendu les communications des représentants de plusieurs États observateurs, à savoir le Chili, l'Autriche, le Mexique, l'Uruguay, le Costa Rica et l'Irlande. Ces derniers se sont réjouis de la possibilité de s'exprimer au sein de cette instance, ont rappelé leur attachement au multilinguisme et fait part de leur intérêt pour les questions débattues au cours de cette session ainsi que de leur attachement à l'Organisation.

**CPF-131/2025/D1275 : Questions diverses**

*Néant*

**CPF-131/2025/D1276 : Date de la prochaine session du Conseil permanent**

Conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie, la prochaine session ordinaire du Conseil permanent se tiendra au Centre des conférences de Kigali au Rwanda, le 19 novembre 2025.

**CPF-131/2025/D1277 : Clôture des travaux**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 130<sup>e</sup> session. Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.